

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Séance du lundi 24 novembre 2014

RELEVÉ DE DECISIONS

Dossier n° 133

Extension d'un ensemble commercial par la création de 3 magasins spécialisés en équipement de la maison sur 500 m² de vente, rue Emile Girardeau, parc commercial de l'Argélique à LUCON.

Demandeur : SCI FLOGAME, propriétaire (M. Joseph THOMAS), 16 rue des Poissonniers à STE GEMME LA PLAINE.

Décision de la CDAC :	ACCORD	
Nombre de votants :	8	
Ont voté OUI : 8	NON :	ABSTENTION:

Dossier n° 134

Création d'un ensemble commercial de 4 212 m² de vente, comprenant 2 magasins d'équipement de la personne (1027 m² – 1883 m²), 1 magasin d'équipement de la maison (1082 m²) et 1 magasin non-alimentaire (220 m²), centre commercial de Bellevue, rue Claude Chappe à LA ROCHE SUR YON.

Demandeur : SCCV ALIZÉ, futur propriétaire (M. Olivier GAUTIER), Groupe Foncière des Parcs, 10 rue Benjamin Franklin, ZA les Petites Bazinières à LA ROCHE SUR YON.

Décision de la CDAC :	ACCORD	
Nombre de votants :	7	
Ont voté OUI : 7	NON :	ABSTENTION:

Dossier n° 132

Extension d'un ensemble commercial par la création de 4 magasins spécialisés en équipement de la personne ou de la maison sur 878 m² de vente, avenue de la Maine aux HERBIERS.

Demandeur : SCI SOFINHER MAINE, futur propriétaire des constructions (M. Gérard GRIMPRET), 2 rue de l'Industrie aux HERBIERS.

Décision de la CDAC :	REFUS	
Nombre de votants :	6	
Ont voté OUI : 1	NON : 4	ABSTENTION: 1

Dossier n° 135

Création, avec déplacement de l'activité, d'un magasin de sports de 765 m² de vente, à l'enseigne SPORT 2000, Espace commercial Quartier Libre à CHANTONNAY.

Demandeur : SARL TEX'AVRIL, futur exploitant (M. Jean-Marie AVRIL), SPORT 2000, Quartier Libre à CHANTONNAY.

Décision de la CDAC :	ACCORD	
Nombre de votants :	7	
Ont voté OUI : 7	NON :	ABSTENTION: